

étaient une mesure de transition en vue de faciliter le désarmement général. Les représentants britannique, français et japonais, montrèrent jusqu'à quel point leurs gouvernements s'étaient déjà engagés volontairement et avaient mis à exécution un important programme de désarmement.

D'autre part, quelques délégations étaient d'avis que le désarmement ne pouvait pas suivre mais devait précéder la sécurité. Dans cet ordre d'idées, on fit allusion aux nouvelles conventions pour le règlement pacifique des différends internationaux, aux traités de non-agression et d'assistance mutuelle et enfin au pacte Kellogg-Briand. Les délégués du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, de la Pologne et de la Roumanie ne manifestèrent que peu d'ardeur au sujet du degré de sécurité que les conditions présentes pouvaient offrir.

La date que la Troisième Commission devait proposer à l'Assemblée pour la convocation de la prochaine session de la Commission, donna lieu à une discussion prolongée. La délégation allemande non seulement voulait fixer la date de la prochaine réunion de la Commission préparatoire, mais insista auprès de l'Assemblée pour que la première session de la Conférence générale du Désarmement fût convoquée en 1929. La délégation française voulait bien arrêter la date de la Commission préparatoire, mais non celle de la Conférence. Lord Cushendun, au contraire, ne croyait pas sage de déterminer définitivement la date de l'une ou de l'autre. Il rappela l'avertissement du représentant des Etats-Unis, lors de la dernière session de la Commission, que si l'on devait fixer une date précise, on se verrait peut-être obligé d'ajourner immédiatement après l'arrivée des délégués à Genève, à cause du manque d'accord sur certains points. On s'exposerait ainsi à une dépense inutile de temps, d'argent et de travail. Les délégations italienne et japonaise se rallièrent au point de vue britannique.

M. Loudon (Pays-Bas), président de la Commission préparatoire du désarmement, était d'avis que les grandes Puissances maritimes devaient d'abord résoudre leurs divergences avant qu'il fût possible, encore une fois, de réunir la Commission. Il avait l'intention d'inviter les gouvernements de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, et des Etats-Unis, à donner instructions à leurs représentants de le rencontrer prochainement à Paris ou ailleurs, afin de discuter avec lui, cet important problème avant la prochaine réunion de la Commission préparatoire. Il s'engagea à convoquer celle-ci dès qu'on aboutira à un accord à la suite des conversations en particulier avec les représentants des cinq Puissances maritimes, mais il ne pouvait, à ce moment, sans instructions de l'Assemblée, prendre la responsabilité de convoquer une autre session de la Commission préparatoire du désarmement.

Lord Cushendun exprima des doutes sérieux quant à l'accueil que son gouvernement réserverait à la proposition de M. Loudon de réunir, en conférence privée, les grandes Puissances navales; car cette proposition semble comporter que la révision du traité de Washington, qui doit avoir lieu en 1931, soit antidatée. Toutes les Puissances mentionnées par M. Loudon sont signataires de ce traité.

La plupart des délégués étaient en faveur de laisser au président de la Commission préparatoire la responsabilité de fixer la date de la prochaine session de la Commission, et quelqu'un exprima l'espoir de voir cette réunion se tenir au début de 1929.

*(b) Règlement pacifique des Différends internationaux: Non-Agression et Assistance mutuelle.*

Le Comité d'arbitrage et de sécurité avait reçu pour mission de poursuivre l'étude des mesures susceptibles de "provoquer, de généraliser et de coordonner les accords particuliers ou collectifs d'arbitrage et de sécurité." On estimait que de tels accords, une fois conclus, constitueraient une sauvegarde de nature à engendrer un sentiment de sécurité qui amènerait les nations à désarmer avec plus d'empressement.